

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 JUIN 2023**

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 5

**Rappel des dates** : Convocation : 09/06/2023 - Affichage : 09/06/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Sillé le Philippe sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

**Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :**

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		Pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 13/06/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 13/06/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 13/06/2023	
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 12/06/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Jean-Michel ROYER - 14/06/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil du 11 mai 2023**  
**Délibération n° 2023-093**

M le Président informe l'assemblée d'une demande de modification à apporter au procès-verbal avant son approbation, formulée par M TRIFAUT. Son intervention sur le dossier PLUi – point n° 11 relatif à la modification simplifiée n°1 n'a pas été retranscrite comme ses propos en séance. Il demande que ceux-ci soient retranscrits de la manière suivante :

*« M TRIFAUT signale que le conseil municipal de Montfort-le-Gesnois a validé son schéma directeur d'assainissement et a pris tous les engagements sur les 5 prochaines années permettant de traiter par un système d'assainissement tous les nouveaux flux générés par l'urbanisation. L'ensemble des documents a été transmis au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique du PLUi. Il demande donc une modification de la page 7 de la notice de modification simplifiée stipulant que la commune de Montfort ne soit plus conditionnée à l'urbanisation.*

*D'autre part, il regrette que les modifications de zonage ou prise en compte de STECAL pour le dossier de la clinique vétérinaire (rue du haras) ne soit pas prise en compte dans la modification simplifiée. Il sollicite le conseil communautaire pour que le dossier de modification de droit commun soit déposé à M le Préfet dès le mois d'octobre. »*

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L2121-25 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 ainsi modifié.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 19 juin 2023,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....